

Le Directeur général

Paris, le 13 mai 2014

A l'attention des membres du jury de sélection
des projets

Objet : Réponse à l'appel à projets 10 000 logements accompagnés
La santé mentale

Mesdames, messieurs,

Dans la perspective de la première échéance de réponse à l'appel à projet des 10 000 logements accompagnés, Paris Habitat a souhaité s'associer à une réponse inter-bailleurs et inter-associations afin de faire émerger de nouvelles approches autour de l'accompagnement dans le logement et de soutenir l'expérimentation de celles-ci, et cela en partenariat avec l'Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement (AFFIL) pour son appui en ingénierie.

Nous avons identifié les problématiques de « santé mentale » comme l'un des sujets pouvant faire l'objet d'une réponse concertée entre les partenaires bailleurs et associatifs le souhaitent, avec un soutien de coordination de l'AFFIL.

Sur l'ensemble de l'Ile-de-France, et au travers des différents réseaux d'acteurs, le sujet de la santé mentale est omniprésent. Bien que n'ayant pas de données stabilisées sur le nombre de personnes présentant des troubles psychiques dans le logement, les cas identifiés dans les pratiques quotidiennes par nos équipes de proximité, sont nombreux et représentent une mobilisation accrue de leur part, depuis plusieurs années.

La mise en place d'un projet autour de la santé mentale s'inscrit à plusieurs égards dans les attendus de l'appel à projet des 10 000 logements accompagnés. En effet ce projet peut répondre aux trois objectifs généraux présentés dans le cahier des charges à savoir :

- un logement accessible économiquement et bien localisé,
- une gestion locative adaptée,
- un accompagnement adapté aux besoins

Vous trouverez ci-joint, la note d'intention à laquelle nous sommes partie prenante, où nous vous présentons les détails de notre réflexion. Ce travail collaboratif nous permettra de présenter un projet abouti pour la seconde session de réponse prévue en octobre 2014.

Dans l'attente de votre retour, d'une étude attentive de la part du comité et d'un avis sur la pertinence des éléments du projet, nous vous prions d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de nos sincères considérations



Stéphane Dambrine



Affil

Association francilienne pour favoriser
l'insertion par le logement

Note d'intention : constitution d'un partenariat opérationnel bailleurs – opérateurs (associations notamment) autour de la question de la santé mentale et d'une réponse concertée dans le cadre de l'appel à projet Etat-USH des 10 000 logements accompagnés

Position de l'AFFIL :

Dans la perspective de la première échéance de réponse à l'appel à projet des 10 000 logements accompagnés (14 mai 2014), l'AFFIL souhaite favoriser une réponse inter-bailleurs et inter-associations afin de faire émerger de nouvelles approches et de soutenir l'expérimentation de celles-ci, grâce à son appui en ingénierie.

La santé mentale est l'un des sujets identifiés comme pouvant faire l'objet d'une réponse concertée entre les partenaires qui le souhaitent, et avec l'appui de l'AFFIL.

Le travail d'ingénierie de l'AFFIL, jusqu'à présent, a permis la mise en lien d'acteurs associatifs et bailleurs, afin de :

- recenser et de capitaliser des informations concernant les initiatives menées sur certains territoires (Yvelines, Val-de-Marne, Paris, Essonne, etc) en lien avec les aides apportées aussi bien aux personnes dans les logements qui connaissent divers troubles et problèmes psychiques, qu'aux équipes de proximité,
- mener une réflexion générale quant aux leviers à actionner et/ou à construire pour faire évoluer les situations et créer les conditions favorable à l'émergence d'une coordination,
- proposer la rédaction d'une note de positionnement portée par les bailleurs et les associations.

Constat :

Sur l'ensemble de l'Île-de-France, et au travers des différents réseaux d'acteurs, le sujet de la santé mentale est omniprésent. Bien que n'ayant pas de données stabilisées sur le nombre de personnes présentant des troubles psychiques dans le logement, les cas identifiés dans les pratiques quotidiennes par les bailleurs et les associations sont nombreux et représentent une mobilisation accrue de leur part, depuis plusieurs années.

Nous avons pu identifier plusieurs catégories de problématiques rencontrées par les différents acteurs :

Les problématiques rencontrées par les publics ayant des troubles psychiques déjà dans le logement :

- Effets de la manifestation des troubles dans et à l'extérieur du logement : détérioration du logement, troubles de voisinage, isolement volontaire ou involontaire, impayés de loyer, départ puis retour d'une personne après hospitalisation = préparation de son retour.
- Effets de la manifestation des troubles sur le public et son entourage : détérioration de l'état de santé du locataire au fil du temps passé dans le logement et suite à l'arrêt des soins en CMP par exemple, violence contre une personne extérieure ou contre elle-même/ mise en danger des personnes, absence de prévention concernant une crise, une situation qui évolue.

Les problématiques rencontrées par les personnes (avec des troubles psychiques) en recherche d'une solution de logement/hébergement :

- Problème de rupture dans les parcours logement (Aller-retour fréquents entre l'hôpital et le logement/hébergement)
- Impossibilité d'accéder à du logement autonome faute d'accompagnement adapté (Par exemple : au sein de l'hôpital) ,

Les problématiques rencontrées par les acteurs qui accompagnent et/ou entourent les personnes atteintes des troubles psychiques :

- Manque de connaissance du milieu hospitalier et des problématiques psy pour les bailleurs,
- Manque de connaissances quant au fonctionnement des bailleurs pour le milieu psy et associatif,
- Manque de visibilité par rapport aux structures et aux équipes professionnelles dédiées à solliciter en amont ou lors de manifestation des troubles psychiques,
- Difficultés d'échanger entre différents acteurs autour de la situation des personnes.

En réponse à cela, il existe une série d'initiatives portées par des associations, des bailleurs des services hospitaliers de psychiatrie, sur l'Ile-De-France.

Ces actions sont regroupées dans les grandes catégories suivantes :

- **Le maintien des personnes dans leur logement** grâce à la mise en place d'actions d'intervention coordonnées sur un territoire (Par exemple : interventions menées par une équipe spécialisée et pluridisciplinaire à des moments et des niveaux de « soins » différents. En amont des crises et de l'aggravation des situations mais aussi pendant un moment compliqué.)
- **La sensibilisation des personnels de proximité**, des travailleurs sociaux quant aux différentes problématiques psychiques rencontrées par les personnes (dans et hors logement)
- **Le travail partenarial en lien avec les spécialistes** (psychologues, psychiatre) afin de travailler sur des cas concrets dans le but de faire évoluer les situations rencontrées,
- **La création d'outils** qui permettent d'informer et d'orienter les professionnels sur l'existence des dispositifs en place sur le territoire, des structures existantes, en lien avec la question de la santé mentale.

Une réponse aux attentes de l'appel à projets des 10 000 logements accompagnés :

La mise en place d'un projet autour de la santé mentale s'inscrit à plusieurs égards dans les attendus de l'appel à projet des 10 000 logements accompagnés. Outre le fait qu'ils répondent au trois objectifs généraux présentés dans le cahier des charges (Un logement accessible économiquement et bien localisé ; Une gestion locative adapté ; Un accompagnement adapté aux besoins), l'expérimentation vise à :

- Favoriser le maintien dans le logement des publics connaissant des troubles psychiques,
- Articuler les interventions des différents acteurs, autour de l'amélioration durable de la situation résidentielle du public ciblé,
- Favoriser l'émergence de relations partenariales entre le secteur social et médico-social dans le but de prévenir les situations d'urgences et de rupture dans le logement social,

- Travailler en inter-organisme pour élargir le spectre des possibilités de relogement ou de logement (pouvant passer par du logement adapté de façon temporaire) lorsque les situations le permettent,
- Structurer et suivre dans le temps l'expérimentation, grâce à la mobilisation de l'AFFIL au titre de l'ingénierie de projet (montage de projet, mobilisation des acteurs, recherche des financements, organisation de temps d'échange entre organismes et opérateurs au fil de l'expérimentation...).
- Faire émerger des processus de travail partenarial reproductible, que ce soit à travers la création d'outil ou la proposition de nouvelles approches autour des problématiques spécifiques de santé mentale (exemple : la formalisation d'intervention coordonnées, d'équipes pluridisciplinaires auprès des publics soit en prévention soit en « traitement » sur des situations urgentes).

Ainsi, à travers ce projet de coordination des actions et des acteurs autour de la santé mentale, il s'agit de formaliser des partenariats structurels avec les villes et au niveau des différentes échelles territoriales pour favoriser l'émergence d'actions d'envergure déjà présentes sur certains territoires.

Définition des axes de travail et des objectifs fixés

Les différentes problématiques rencontrées par les personnes atteintes de trouble psychiques ainsi que par les personnes qui les entourent peuvent trouver des solutions grâce à différents types d'actions évoquées plus haut. Le présent projet **se propose d'élaborer la mise en place des conditions ainsi que des objectifs de la coordination de ces différents types d'actions** et ainsi de permettre aux acteurs de disposer d'une base commune à décliner en fonction des spécificités de leur territoire.

Elaborer un cadre général d'action qui puisse être décliné par les acteurs à un niveau infra-territorial. Pour ce faire, il faudra travailler sur à différents niveaux :

- **Appréhender les différents niveaux d'actions, d'acteurs, d'institutions, d'organismes** qui agissent sur la thématique de la santé mentale, au niveau régional,
- Construire le cadre d'une coordination « type » qui puisse se décliner à des niveaux locaux,
- **Créer des postes de « référent santé mentale »** sur chacun des territoires de l'expérimentation qui seraient les pivots de la formalisation du partenariat, et qui s'appuieraient sur les outils élaborés par le groupe de travail pour coordonner le travail en partenariat sur leur territoire. Ils seraient l'interface entre les différents acteurs et leur travail transversal permettrait la cohérence et l'efficacité des actions,
- **Travailler sur les outils généraux qui permettront au référent santé mental de :**
Monter des partenariats sur son territoire d'intervention, ou consolider et formaliser ceux déjà existant. Coordonner les projets (en lien avec la santé mentale) en cours et en créer de nouveaux. Orienter les différents acteurs en lien avec la thématique de la santé mentale et plus largement de la santé,

Identification des bailleurs et des associations ciblées pour le groupe de travail

Une première étude rapide auprès de nos adhérents nous a permis de cibler les associations et les bailleurs qui ont mis en place ou ont engagés un travail sur la question de la santé mentale et souhaitent le poursuivre au sein du groupe de travail.

Les associations

- APSI
- Aurore
- Emmaüs solidarité
- Habitat Educatif
- Œuvre Falret

Les bailleurs sociaux

- Logement Français
- Opievoy
- Paris Habitat
- Valophis Habitat
- Efidis

Financement du projet

Les délais de réponse à la première session de l'appel à projets ne permettent pas à ce jour de disposer d'un plan de financement arrêté. Les acteurs qui participeront au projet se donnent comme objectif de pouvoir formaliser ce point à intégrer dans la réponse finalisée de l'appel à projet le 15 octobre prochain.

Identification des trois territoires possibles de l'expérimentation :
sud Yvelines/ Paris/ Val de Marne

Pour l'ingénierie de projet 15 000 €

Pour la création de 3 postes de « référents santé mentale » : 3 ETP à 55 000 €/an = 165 000 € /an

Pour le montage du projet et la coordination des référents pour un an = 15 000 + 165 000 = 180 000 €

Coordination du projet

Le groupe de travail proposera une note d'intention (sous le *cachet* des bailleurs volontaires) pour le 14 mai 2014, dans le cadre de la première phase de réponse à l'appel à projet des 10 000 logements accompagnés. Cette note, servira de plan de travail pour avancer sur la rédaction d'une réponse complète pour la seconde phase de réponse, le 15 octobre 2014.

L'AFFIL, se propose d'être le lieu ainsi que l'organisateur de ce groupe de travail.

CONTACT :

Marie Dessons chef de projet de l'AFFIL
10-18 rue des Terres au Curé 75013 Paris
01.43.15.13.92/ 06.88.18.77.31
Marie.dessons@affil.fr